

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 25 juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

—  
**Après 17 ans d'embargo, le bœuf français va pouvoir reprendre le chemin de la Chine**  
—

Grâce à l'implication du Président de la République et à la mobilisation constante du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, avec FranceAgriMer, le bœuf français sera bientôt exporté en Chine. Ce lundi 25 juin, le protocole sanitaire d'exportation des viandes bovines françaises a été signé par Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, et NI Yuefeng, ministre de l'Administration générale des Douanes chinoises, à l'occasion du déplacement en Chine du Premier ministre Edouard PHILIPPE.

Cette signature est le point d'orgue d'une procédure administrative longue de plusieurs années, imposée par les autorités sanitaires chinoises.

Conformément au vœu exprimé par les Présidents chinois et français, dans une déclaration commune signée à Pékin le 9 janvier 2018 à l'occasion de la visite d'Etat de M. Emmanuel MACRON, la procédure a été accélérée pour que les viandes françaises accèdent au marché chinois dès le mois de juillet 2018. Il s'agira de viandes de bovins de moins de 30 mois, sans os, congelées ou réfrigérées, entières ou hachées. Le gras recouvrant la carcasse, de qualité alimentaire, pourra bénéficier des mêmes conditions d'exportation.

Une dernière étape reste à franchir : l'administration chinoise compétente (CNCA) doit agréer les entreprises françaises candidates à l'exportation, après l'inspection sanitaire conduite en France du 30 avril au 9 mai dernier. Le rapport d'inspection vient d'être communiqué ce jour par le CNCA aux autorités françaises, qui donneront les suites appropriées.

**Stéphane Travert, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, se félicite de cette signature : « Elle témoigne de la pleine mobilisation du Président de la République, du Premier ministre et de l'ensemble du gouvernement pour offrir des débouchés à nos filières. Nous sommes ainsi sur tous les fronts : au plan national avec la défense du projet de loi EGA au Parlement et à l'international avec la signature de cet accord très important pour la filière bovine mais aussi pour la reconnaissance de l'excellence sanitaire française ».**

---

Contacts presse

Service de presse de Stéphane TRAVERT - Tel : 01 49 55 59 74 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)